

2.-

Vu la décision n° 58 du collège communal du 30 juillet 2014 approuvant l'avenant n° 5 du lot 1 relatif à la réalisation d'un mur de soutènement en blocs stepoc le long du mitoyen FEMINA, pour un montant en plus de 21.298,69 €, hors T.V.A., soit 22.576,61 €, T.V.A. de 6 % comprise et la prolongation du délai de quatorze jours calendrier ;

Vu la décision n° 85 du collège communal du 17 décembre 2014 approuvant l'avenant n° 6 du lot 1 relatif à la prolongation du délai de deux cent dix-huit jours calendrier ;

Vu la décision n° 57 du collège communal du 29 avril 2015 approuvant l'avenant n° 7 du lot 1 relatif à la prolongation du délai de quatorze jours calendrier ;

Vu la décision n° 74 du collège communal du 3 juin 2015 approuvant l'avenant n° 8 du lot 1 relatif aux décomptes n°s D 9-D 10-D 11-D 12-D 14-D 15-D 16-D 17-D 18B-D 19-D 20-D 25-D 26B-D 27-D 28-D 29-D 30-D 31-D 32-D 33-D 34, pour un montant en plus de 97.894,25 €, hors T.V.A., ou 103.767,91 €, T.V.A. de 6 % comprise et la prolongation du délai de trente jours calendrier ;

Vu ses délibérations n°s 37 et 38 du 12 octobre 2015 approuvant :

- l'avenant n° 9 du lot 1 relatif aux décomptes n°s 4 B-7 B-13 B-22 E et 28 C, pour un montant en plus de 173.136,55 €, hors T.V.A., ou 183.524,74 €, T.V.A. de 6 % comprise ;
- l'avenant n° 10 du lot 1 relatif au décompte n° 38B - Réalisation des revêtements définitifs des abords pour un montant en plus de 88.657,70 €, hors T.V.A., ou 93.977,16 €, T.V.A. de 6 % comprise ;

Vu sa délibération n° 25 du 19 janvier 2015 approuvant l'avenant n° 1 du lot 3 relatif aux décomptes n°s 1 à 5, pour un montant en plus de 108.823,63 €, hors T.V.A., soit 115.353,05 €, T.V.A. de 6 % comprise et la prolongation du délai de soixante-deux jours calendrier ;

Vu la décision n° 53 du collège communal du 5 novembre 2014 approuvant les avenants n°s 2 et 3 du lot 3, soit respectivement les prolongations du délai d'exécution de nonante-trois jours calendrier et cent vingt-quatre jours calendrier ;

Vu la décision n° 54 du collège communal du 8 avril 2015 approuvant l'avenant n° 4 du lot 3, soit la prolongation du délai de nonante-sept jours calendrier ;

Vu sa délibération n° 54 du 15 juin 2015 approuvant l'avenant n° 5 du lot 3 relatif à l'approbation des décomptes n°s 9 et 11 et refus des décomptes n°s 6 A, 7, 8 et 10, pour un montant en plus de 5.342,24 €, hors T.V.A., ou 5.662,77 €, T.V.A. de 6 % comprise ;

Considérant qu'il est apparu nécessaire, lors de l'exécution du marché, d'apporter les modifications suivantes :

- lot 1 : avenant n° 11 :

Travaux supplémentaires	+	116.227,23 €
Total hors T.V.A.	=	116.227,23 €
T.V.A.	+	6.973,63 €
TOTAL	=	123.200,86 €

- lot 3 : avenant n° 6 a :

Travaux supplémentaires	+	29.298,02 €
Total hors T.V.A.	=	29.298,02 €
T.V.A.	+	1.757,88 €
TOTAL	=	31.055,90 €

- lot 3 : avenant n° 6 b :

prolongation du délai d'exécution de cent un jours calendrier ;

Considérant que le montant total de :

- l'avenant n° 11 et des avenants précédents déjà approuvés du lot 1 dépasse de plus de 10 % le montant d'attribution, le montant total de la commande après avenants s'élevant à présent à 4.580.274,25 €, hors T.V.A., ou 4.855.090,70 €, T.V.A. de 6 % comprise ;
- l'avenant n° 6 a et des avenants précédents déjà approuvés du lot 3 dépasse de plus de 10 % le montant d'attribution, le montant total de la commande après avenants s'élevant à présent à 459.142,38 €, hors T.V.A., ou 498.247,64 €, T.V.A. comprise ;
- l'avenant n° 6 b et des avenants précédents déjà approuvés du lot 3 dépasse de plus de 10 % le montant d'attribution, le montant total de la commande après avenants s'élevant à présent à 459.124,38 €, hors T.V.A., ou 498.247,64 €, T.V.A. comprise ;

Considérant la motivation de ces avenants :

- 1) lot 1 : avenant n° 11 :

- décompte n° 23 C : 26.186,01 €, hors T.V.A., soit 27.757,17 €, T.V.A. comprise : offre du 13 mai 2015 - Mise en oeuvre d'un vernis anti-poussière.

Prolongation : dix jours calendrier sur le chemin critique : refusée ;

- décompte n° 24 B : 41.799,58 €, hors T.V.A., soit 44.307,55 €, T.V.A. comprise : offre du 31 octobre 2014 reçue le 5 juin 2015 par e-mail - Réalisation d'un faux-plafond RF 1 heure dans les commerces du rez-de-chaussée.

Prolongation : dix-huit jours calendrier : refusée ;

- décompte n° 31 B : 1.376,50 €, hors T.V.A., soit 1.459,09 €, T.V.A. comprise - Offre du 11 décembre 2014 - Analyse des terres lors des terrassements généraux ;
- décompte n° 35 A : 18.247,80 €, hors T.V.A. (au lieu de 18.421,35 €, hors T.V.A.), soit 19.342,67 €, T.V.A. comprise : offre du 24 avril 2015 reçue le 5 juin 2015 par e-mail - Modifications intérieures diverses en cours de chantier ;
- décompte n° 36 : 8.369,68 €, hors T.V.A., soit 8.871,86 €, T.V.A. comprise : offre du 24 avril 2015 - Modifications des bureaux de la régie communale autonome ERIGES au +4 ;
- décompte n° 37 : 2.292,45 €, hors T.V.A., soit 2.430,00 €, T.V.A. comprise : offre du 24 avril 2015 - Modification du marquage du parking en sous-sol ;
- décompte n° 39 A : 8.472,09 €, hors T.V.A. - Offre du 26 octobre 2015 - Modification habillage pignon FÉMINA ;
- décompte n° 40 : 1.083,30 €, hors T.V.A., soit 1.148,30 €, T.V.A. comprise - Offre du 9 septembre 2015 - Réalisation d'une coupure thermique et d'un raccord d'étanchéité au voile situé entre les magasins et l'entrée du garage, en façade avant ;
- décompte n° 41 A : 8.399,82 €, hors T.V.A., soit 8.903,31 €, T.V.A. comprise - Offre du 22 septembre 2015 - Mise en oeuvre de la signalétique et pistogrammie complète du bâtiment sur base des réglemations en vigueur.

Prolongation : mise en travaux reportés ;

2) lot 3 : avenant n° 6 a :

- décompte n° 8 B : 7.105,86 €, hors T.V.A., soit 7.532,21 €, T.V.A. de 6 % comprise : offre du 13 octobre 2015 - Éclairage du plan incliné ;
- décompte n° 12 B : 17.947,88 €, hors T.V.A., soit 19.024,75 €, T.V.A. de 6 % comprise : offre du 18 septembre 2015 - Travaux divers ;
- décompte n° 13 A : 4.244,28 €, hors T.V.A., soit 4.498,94 €, T.V.A. de 6 % comprise : offre du 18 septembre 2015 - Travaux divers ;

3) lot 3 : avenant n° 6 b :

en date du 19 octobre 2015, la s.a. BALTEAU I.E. a demandé une prolongation de délai jusqu'au 29 juin 2015, en fonction de la coordination des cinq lots sur chantier pour terminer les travaux ;

Considérant que :

- pour le lot 1 : avenant n° 11, il n'est pas accordé de prolongation du délai ;
- pour le lot 3 : avenant n° 6 a, l'adjudicataire demande une prolongation du délai de nonante-sept jours calendrier pour les trois décomptes ;
- pour le lot 3 : avenant n° 6 b, l'adjudicataire demande une prolongation du délai de cent un jours calendrier pour la raison précitée ;

Considérant que l'adjudicataire du lot 3 s'engage à ne pas demander de dédommagement en raison de la prolongation du délai des avenants n°s 6 a et 6 b ;

Considérant que le fonctionnaire dirigeant Mme Laurence DUYCKAERTS a donné un avis favorable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de 2015 (exercice antérieur de 2012), à l'article 93011/725-60 (projet 2009/0155), ainsi libellé : "Politique foncière à la rénovation urbaine - Équipement, maintenance extraordinaire et investissements sur terrains" ;

Attendu que sur base de l'article L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis de légalité de Mme la Directrice financière ff a été sollicité en date du 9/11/15 ;

Considérant que Mme la Directrice financière ff a rendu un avis favorable en date du 9/11/2015 ;

Vu la décision du collège communal du 28 octobre 2015 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance ;

Vu le procès-verbal de la section préparatoire relatif au présent point,

CONCLUT

par 34 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 34 :

- 1) l'avenant n° 11 du lot 1 relatif aux décomptes n°s D 23C, D 24B, D 31B, D 35A, D 36, D 37, D 39A, D 40 et D 41 du marché "NEOCITTA I - Construction d'un immeuble mixte : commerces, logements, bureaux - Lot 1 (gros oeuvre, égouttage et stabilité, menuiseries intérieures, parachèvements et finitions)", pour le montant total en plus de 116.227,23 €, hors T.V.A., ou 123.200,86 €, T.V.A. de 6 % comprise ;

4.-

- 2) l'avenant n° 6 a du lot 3, relatif aux décomptes n°s D 8B, D 12B et D 13A du marché "NEOCITTA I - Construction d'un immeuble mixte : commerces, logements, bureaux - Lot 3 (Électricité à 6 et 21 %)", pour le montant total en plus de 29.298,02 €, hors T.V.A., ou 31.055,90 €, T.V.A. de 6 % comprise, ainsi que la prolongation du délai de nonante-sept jours calendrier ;
- 3) l'avenant n° 6 b du lot 3, relatif au délai supplémentaire de cent et un jours calendrier, en fonction de la coordination de tous les lots du marché,

DECIDE

que les conventions relatives aux avenants :

- n° 11 du lot 1 (gros oeuvre, égouttage et stabilité, menuiseries intérieures, parachèvements et finitions) ;
 - n°s 6 a et 6 b du lot 3 (Électricité à 6 et 21 %),
- font partie intégrante de la présente délibération,

TRANSMET

- 1) la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle ;
- 2) dès approbation par l'autorité de tutelle :
 - un exemplaire de la convention signée de l'avenant n° 11 du lot 1 :
 - à l'adjudicataire s.a. GALERE, rue Joseph Dupont 73, 4050 CHAUDFONTAINE ;
 - à l'auteur de projet a.m. TEAU NEY & PARTNERS - DETANG-BUROCONCEPT, avenue de Messidor 169, 1180 BRUXELLES (UCCLE) ;
 - un exemplaire des conventions signées des avenants n°s 6 a et 6 b du lot 3 :
 - à l'adjudicataire s.a. BALTEAU I.E., rue Hector Denis 33-43, 4420 SAINT-NICOLAS (LIEGE) ;
 - à l'auteur de projet a.m. TEAU NEY & PARTNERS - DETANG-BUROCONCEPT, avenue de Messidor 169, 1180 BRUXELLES (UCCLE),

IMPUTE

la dépense d'un montant global de 154.256,76 €, sur le budget extraordinaire de 2015 (exercice antérieur de 2012), à l'article 93011/725-60 (projet 2009/0155), ainsi libellé : "Politique foncière à la rénovation urbaine - Équipement, maintenance extraordinaire et investissements sur terrains".

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME :

LE DIRECTEUR GENERAL FF,

LE BOURGMESTRE,

**NEOCITTA I - Construction d'un immeuble mixte : commerces, logements, bureaux - Lot 1
(GROS OEUVRE, EGOUTTAGE ET STABILITE, MENUISERIES INTERIEURES,
PARACHEVEMENTS ET FINITIONS)**

Pouvoir adjudicateur	Ville de Seraing
Lieu d'exécution	Rue Cockerill
N° du CSCH	2009/0155 Dossier 11-36 (ID: 683)
Procédure	adjudication publique
Type de marché	travaux
Auteur de projet	J.-P. JOURDAIN - AM TEAU - NEY & PARTNERS - DETANG - BUROCONCEPT
Entrepreneur	s.a. Galere - Rue Joseph Dupont 73 à 4050 Chaufontaine
Montant de commande	3.895.876,20 € hors T.V.A. ou 4.129.628,77 €, 6% T.V.A. comprise, approuvé le 8 février 2012
Avenants précédents	
Avenant 1 relatif aux décompte 1 et 2	30.442,74 € hors T.V.A. ou 32.269,30 €, 6% T.V.A. comprise, approuvé le 21 août 2013 (CBE)
Avenant 2 relatif au décompte 3	80.657,44 € hors T.V.A. ou 85.496,89 €, 6% T.V.A. comprise, approuvé le 21 août 2013 (CBE)
Avenant 3 - omission armatures des prédalles	67.200,00 € hors T.V.A. ou 71.232,00 €, 6% T.V.A. comprise, approuvé le 21 août 2013 (CBE)
Avenant 4 - Décompte 5 et 8	8.883,45 € hors T.V.A. ou 9.416,46 €, 6% T.V.A. comprise, approuvé le 18 juin 2014 (CBE)
Avenant 5 - "Réalisation d'un mur de soutènement en blocs stepoc le long du mitoyen FEMINA"	21.298,69 € hors T.V.A. ou 22.576,61 €, 6% T.V.A. comprise, approuvé le 30 juillet 2014 (CBE)
Avenant 6 - Délai supplémentaire pour intérêt de retard de paiement	0,00 €, approuvé le 17 décembre 2014 (CBE)
Avenant 7 - Délai supplémentaire pour intérêt de retard de paiement	0,00 €, approuvé le 29 avril 2015 (CBE)
Avenant n° 8 relatif aux décomptes D9- D10-D11-D12-D14-D15-D16-D17-D18B- D19-D20-D25-D26B - D27-D28-D29- D30-D31-D32-D33-D34	97.894,25 € hors T.V.A. ou 103.767,91 €, 6% T.V.A. comprise, approuvé le 3 juin 2015 (CBE)
Avenant 9 relatif aux décomptes 4B-7B- 13B-22E et 28C	173.136,55 € hors T.V.A. ou 183.524,74 €, 6% T.V.A. comprise, approuvé le 12 octobre 2015 (CC)
Avenant 10 relatif au décompte 38B - réalisation des revêtements définitifs des abords	88.657,70 € hors T.V.A. ou 93.977,16 €, 6% T.V.A. comprise, approuvé le 12 octobre 2015 (CC)

2.-

Avenant 11 relatif aux décomptes D23C, D24B, D31B, D35A, D36, D37, D39A, D40 et D41	
Coût	
Quantités en plus	0,00 €
Quantités en moins	0,00 €
Travaux supplémentaires	116.227,23 €
Total HT.V.A.	116.227,23 €
T.V.A.	6.973,63 €
Montant global de l'avenant, T.V.A.C	123.200,86 €
Motivation pour cet avenant	
<p>Voir les motivations de l'auteur de projet pour les justifications.</p> <p>D23C – 26.186,01€, HT.V.A. soit 27.757,17 €, T.V.A.C - offre du 13 mai 2015 Mise en oeuvre d'un vernis anti-poussière Prolongation : 10 jours calendriers sur le chemin critique refusés</p> <p>D24B – 41.799,58€, HT.V.A. soit 44.307,55 €, T.V.A.C - offre du 31/10/2014 reçue le 05/06/2015 par mail Réalisation d'un faux-plafond RF 1heure dans les commerces du rez-de-chaussée Prolongation : 18 jours calendriers refusés</p> <p>D31B – 1.376,5€, HT.V.A. soit 1.459,09 €, T.V.A.C - offre du 11/12/2014 Analyse des terres lors des terrassements généraux Prolongation : //</p> <p>D35A – 18.247,80€, HT.V.A. (au lieu de 18.421,35€, HT.V.A.) soit 19.342,67 €, T.V.A.C - offre du 24/04/2015 reçue le 05/06/2015 par mail Modifications intérieures diverses en cours de chantier Prolongation : //</p> <p>D36 – 8.369,68€, HT.V.A. soit 8.871,86 €, T.V.A.C - offre du 24/04/2015 Modifications des bureaux Erigés au +4 Prolongation : //</p> <p>D37 – 2.292,45€, HT.V.A. soit 2.430,00 €, T.V.A.C - offre du 24/04/2015 Modification du marquage du parking en sous-sol Prolongation : //</p> <p>D39A – 8.472,09€, HTVA- offre du 26/10/2015 Modification habillage pignon fémina Prolongation : //</p> <p>D40 – 1.083,30€, HT.V.A. soit 1.148,30€, T.V.A.C - offre du 09/09/2015 Réalisation d'une coupure thermique et d'un raccord d'étanchéité au voile situé entre les magasins et l'entrée du garage, en façade avant. Prolongation : //</p> <p>D41A – 8.399,82€, HT.V.A. soit 8.903,31€, T.V.A.C - offre du 22/09/2015 Mise en oeuvre de la signalétique et pistogrammie complète du bâtiment sur base des réglementations en vigueur. Prolongation : mise en travaux reportés</p> <p>La problématique des jours complémentaires sollicités par l'adjudicataire sera examinée ultérieurement.</p>	
Révisable	Les prix de cet avenant ne sont pas révisables.
Prolongation du délai	Néant
Dépassement du montant de commande	17,57 % au cumul des avenants
Montant de commande total, avenants compris	4.580.274,25 € hors T.V.A. ou 4.855.090.70 €, 6% T.V.A. comprise

Fait le 28 octobre 2015,

Signature du titulaire du marché public.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Henri ERNST s.a. GALERE - BAM		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Signature de l'auteur de projet.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Stéphane JOURDAIN Bureau d'architecture JAA		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Signature du fonctionnaire dirigeant ou de son suppléant représentant du pouvoir adjudicateur.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
DUYCKAERTS Laurence Fonctionnaire dirigeant		

Signature du pouvoir adjudicateur.

Conclu par le conseil communal à Seraing le 9 novembre 2015

LE DIRECTEUR GENERAL ff,

LE BOURGMESTRE,

B. ADAM

A. MATHOT

NEOCITTA I - Construction d'un immeuble mixte : commerces, logements, bureaux - Lot 3 - Electricité à 6% et 21%	
Pouvoir adjudicateur	Ville de Seraing
Lieu d'exécution	rue Cockerill
N° du CSCH	2009/0155 Dossier 11-36 (ID: 683)
Procédure	adjudication publique
Type de marché	travaux
Auteur de projet	J.-P. JOURDAIN - AM TEAU - NEY & PARTNERS - DETANG - BUROCONCEPT
Entrepreneur	s.a. BALTEAU I.E. - rue Hector Denis 33-43 à 4420 SAINT-NICOLAS
Montant de commande	315.678,49 € hors T.V.A. ou 346.175,92 €, 6% et 21% T.V.A. comprise, approuvé le 8 février 2012
Avenants précédents	
Décompte 1 à 5	108.823,63 € hors T.V.A. ou 115.353,05 €, 6% T.V.A. comprise, approuvé le 19 janvier 2015 (CC)
Avenant 2 - délai d'exécution complémentaire	0,00 €, approuvé le 5 novembre 2014 (CBE)
Avenant 3 - Prolongation du délai d'exécution suivant planning du lot pilote	0,00 €, approuvé le 5 novembre 2014 (CBE)
Avenant 4 - Prolongation du délai d'exécution suivant avancement des travaux des autres lots	0,00 €, approuvé le 8 avril 2015 (CBE)
Avenant 5 - approbation des Décomptes 9 et 11- refus des décomptes 6A-7-8-10	5.342,24 € hors T.V.A. ou 5.662,77 €, 6% T.V.A. comprise, approuvé le 15 juin 2015 (CC)
Avenant 6a relatif aux décomptes D8B, D12B et D13A	
Coût	
Quantités en plus	0,00 €
Quantités en moins	0,00 €
Travaux supplémentaires	29.298,02 €
Total HT.V.A.	29.298,02 €
T.V.A.	1.757,88 €
Montant global de l'avenant, T.V.A.C 6%	31.055,90 €

2.-

Motivation pour cet avenant	
Voir les motivations de l'auteur de projet pour les justifications.	
D8B – 7.105,86 €, HT.V.A. soit 7.532,21 €, T.V.A.C 6% - offre du 13 octobre 2015 Eclairage du plan incliné	
D12B – 17.947,88 €, HT.V.A. soit 19.024,75 €, T.V.A.C 6% - offre du 18 septembre 2015 Travaux divers	
D13A – 4.244,28 €, HT.V.A. soit 4.498,94 €, T.V.A.C 6% - offre du 18 septembre 2015 Travaux divers	
Délai complémentaire de 97 jours calendriers demandé par la s.a. Balteau ie en date du 19 octobre 2015 pour les trois décomptes.	
Révisable	Les prix de cet avenant ne sont pas révisables.
Prolongation du délai	97 jours calendrier
Dépassement du montant de commande	43,93 %
Montant de commande total, avenants compris	459.142,38 € hors T.V.A. ou 498.247,64 €, 6% et 21% T.V.A. comprise

Fait le 20 octobre 2015,

Signature du titulaire du marché public.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Serge BOSCH s.a. Balteau ie		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Signature de l'auteur de projet.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Stéphane JOURDAIN Bureau d'architecture JAA		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Signature du fonctionnaire dirigeant ou de son suppléant représentant du pouvoir adjudicateur.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
Laurence DUYCKAERTS Fonctionnaire dirigeant		

Signature du pouvoir adjudicateur.

Conclu par le conseil communal à Seraing le 9 novembre 2015

LE DIRECTEUR GENERAL ff,

LE BOURGMESTRE,

B. ADAM

A. MATHOT

NEOCITTA I - Construction d'un immeuble mixte : commerces, logements, bureaux - Lot 3 - Electricité à 6%	
Pouvoir adjudicateur	Ville de Seraing
Lieu d'exécution	rue Cockerill
N° du CSCH	2009/0155 Dossier 11-36 (ID: 683)
Procédure	adjudication publique
Type de marché	travaux
Auteur de projet	J.-P. JOURDAIN - AM TEAU - NEY & PARTNERS - DETANG - BUROCONCEPT
Entrepreneur	s.a. BALTEAU I.E. - rue Hector Denis 33-43 à 4420 SAINT-NICOLAS
Montant de commande	315.678,49 € hors T.V.A. ou 346.175,92 €, 6% et 21% T.V.A. comprise, approuvé le 8 février 2012
Avenants précédents	
Décompte 1 à 5	108.823,63 € hors T.V.A. ou 115.353,05 €, 6% T.V.A. comprise, approuvé le 19 janvier 2015 (CC)
Avenant 2 - délai d'exécution complémentaire	0,00 €, approuvé le 5 novembre 2014 (CBE)
Avenant 3 - Prolongation du délai d'exécution suivant planning du lot pilote	0,00 €, approuvé le 5 novembre 2014 (CBE)
Avenant 4 - Prolongation du délai d'exécution suivant avancement des travaux des autres lots	0,00 €, approuvé le 8 avril 2015 (CBE)
Avenant 5 - approbation des Décomptes 9 et 11- refus des décomptes 6A-7-8-10	5.342,24 € hors T.V.A. ou 5.662,77 €, 6% T.V.A. comprise, approuvé le 15 juin 2015 (CC)
Avenant 6 relatif aux décomptes D8B, D12B et D13A	29.298,02 € hors T.V.A. ou 31.055,90 €, 6% T.V.A. comprise
Avenant 6b - Délai supplémentaire en fin de chantier en fonction de la coordination de tous les lots	
Coût	
Aucun coût n'est lié à cet avenant.	
Motivation pour cet avenant	
En date du 19 octobre 2015, la société s.a.Balteau ie a demandé une prolongation de délai jusqu'au 29 juin 2015 en fonction de la coordination des 5 lots sur chantier pour terminer les travaux. Cette demande peut être acceptée.	
Prolongation du délai	101 jours calendrier
Dépassement du montant de commande	43,93 %
Montant de commande total, avenants compris	459.142,38 € hors T.V.A. ou 498.247,64 €, 6% et 21% T.V.A. comprise

2.-

Fait le 20 octobre 2015,

Signature du titulaire du marché public.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Serge BOSCH s.a. Balteau ie		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Signature de l'auteur de projet.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Stéphane JOURDAIN Bureau d'architecture JAA		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Signature du fonctionnaire dirigeant ou de son suppléant représentant du pouvoir adjudicateur.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
Laurence DUYCKAERTS Fonctionnaire dirigeant		

Signature du pouvoir adjudicateur.

Conclu par le conseil communal à Seraing le 9 novembre 2015

Présidence de M. MATHOT, Bourgmestre ,

Sont présents : M. MATHOT, Président

MM. DECERF, DELL'OLIVO, VANBRABANT, DELMOTTE, GROSJEAN, Mmes GELDOF, ROBERTY, Echevins, M. MAYERESSE, Mme BUDINGER, M. TODARO, Mmes MAAS, VALESIO, ROSENBAUM, MM. CULOT, ONKELINX, Mme CRAPANZANO Patricia, M. SCIORTINO, Mmes TREVISAN, GERADON, M. ROBERT, Mmes PICCHIETTI, CRAPANZANO Laura, MILANO, ZANELLA, DELIEGE , M. RIZZO, MM. NAISSE, BERGEN, WALTHERY, HOLZEMANN, Mme JEDOCI, MM. PAQUET, VAN DER KAA, Membres, et M. ADAM, Directeur général ff.

Sont absents et excusés : M. BEKAERT, Président du C. P.A.S., MM. LAEREMANS, THIEL, Mmes PENELLE et KRAMMISCH, Membres.

OBJET N° 31 : Mise en conformité et modernisation du stade de la Boverie. Projet 2015/0032 -
Prise d'acte d'une décision prise en urgence par le collège communal.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du conseil communal, et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications ultérieures, notamment l'article 25 ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 5, paragraphe 2 ;

Considérant les impositions de l'Union belge de football, du Ministère de l'Intérieur et celles de la Ligue professionnelle de football en matière de conformités technique et autres dans les stades de football destinés à accueillir des équipes participant à ses championnats ;

Considérant que le stade de la Boverie doit impérativement faire l'objet de travaux de mise en conformité, notamment des tribunes ;

Considérant la date butoir du 15 février 2016, imposée par le Ministère de l'Intérieur pour la réalisation de ces travaux ;

Vu la décision n° 66 du collège communal du 10 décembre 2014, attribuant notamment le marché intitulé "Mission d'auteur de projet et coordination santé et sécurité concernant le renouvellement du revêtement synthétique du terrain D au centre sportif communal de la Boverie et construction d'un terrain synthétique et d'un bâtiment buvette/vestiaires au site dit "La Débrouille" rue Servet, 4100 SERAING", à l'association momentanée EQUERRE - J2F (T.V.A. BE 0429.231.334), rue Bois Libert 39 à 4053 EMBOURG, pour le montant d'offre contrôlé de 92.105,63 € hors T.V.A., soit 111.447,81 €, T.V.A. de 21 % comprise ;

Vu la décision n° 84 du collège communal du 16 septembre 2015, décidant de marquer son accord sur l'avenant au projet initial du marché "Mission d'auteur de projet et coordination santé et sécurité concernant le renouvellement du revêtement synthétique du terrain D au centre sportif communal de la Boverie et construction d'un terrain synthétique et d'un bâtiment buvette/vestiaires au site dit "La Débrouille" rue Servet, 4100 SERAING" qui consistera désormais en l'étude d'un projet global sur le site de la Boverie ;

Vu la délibération n° 47 du conseil communal du 14 septembre 2015, approuvant les conditions et le mode de passation du marché relatif au renouvellement du revêtement synthétique du terrain D du centre sportif communal de la Boverie ;

Considérant qu'il s'indiquerait d'annuler sa délibération n° 47 du 14 septembre 2015, afin de présenter un projet global ;

Considérant le cahier spécial des charges du marché de travaux intitulé "Mise en conformité et modernisation du stade de la Boverie", établi par l'auteur de projet, l'association momentanée EQUERRE - J2F ;

2.-

Considérant que ce marché est divisé en lots :

- 1) lot 1 : terrains synthétiques C et D, estimé à 600.000,00 € hors T.V.A., soit 726.000,00 €, T.V.A. de 21 % comprise ;
- 2) lot 2 : mise en conformité des tribunes A et K, estimé à 825.000,00 € hors T.V.A., soit 998.250,00 €, T.V.A. de 21 % comprise ;
- 3) lot 3 : création d'un nouveau bloc vestiaires et annexes, estimé à 300.000,00 € hors T.V.A., soit 363.000,00 €, T.V.A. de 21 % comprise ;

Considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève à 1.725.000,00 € hors T.V.A., soit 2.087.250,00 €, T.V.A. de 21 % comprise ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015, à l'article 76410/721-60 (projet 2015/0032), ainsi libellé : "Installations sportives - Aménagement des terrains de sports" ;

Considérant qu'une partie des coûts est subsidiée par le Service public de Wallonie - Département des infrastructures subsidiées - Direction des infrastructures sportives, boulevard du Nord 8, 5000 NAMUR et qu'il y a lieu de se conformer aux délais et dispositions imposées ;

Attendu que les subsides s'élèvent à 60 % du montant des travaux, soit un montant estimé à 1.252.350,00 € (avec un maximum de 1.258.000,00 €) ;

Considérant que les délais de publications, soit 36 jours, ne pourront être respectés sans porter préjudice à la bonne marche du dossier, et qu'au vu de l'urgence, celui-ci sera réduit à 10 jours, conformément à l'article 48 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 ;

Vu le rapport du bureau technique, daté du 26 octobre 2015, apostillé favorablement par M. A. DIERCKX, en date du 26 octobre 2015 ;

Vu la décision n° 58 du collège communal du 28 octobre 2015 décidant, vu l'urgence :

- 1) d'approuver le cahier spécial des charges et le montant estimé du marché intitulé "Mise en conformité et modernisation du stade de la Boverie", établis par l'auteur de projet, l'association momentanée EQUERRE - J2F (T.V.A. BE 0429.231.334), rue Bois Libert 39 à 4053 EMBOURG. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 1.725.000,00 € hors T.V.A., soit 2.087.250,00 €, T.V.A. de 21 % comprise ;
- 2) de choisir l'appel d'offres ouvert comme mode de passation du marché ;
- 3) de compléter et d'envoyer le formulaire standard de publication au niveau national, dont le délai est réduit à 10 jours ;

Vu la décision du collège communal du 28 octobre 2015 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance ;

Vu le procès-verbal de la section préparatoire relatif au présent point,

PREND ACTE

de la décision du collège communal du 28 octobre 2015 concernant l'approbation des conditions, du montant estimé et du mode de passation (appel d'offres ouvert) du marché intitulé "Mise en conformité et modernisation du stade de la Boverie", pour un montant estimé à 1.725.000,00 € hors T.V.A., soit 2.087.250,00 €, T.V.A. de 21 % comprise,

ANNULE

par 34 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 34, sa délibération n° 47 du 14 septembre 2015, relative au renouvellement du revêtement synthétique du terrain D au centre sportif communal de la Boverie,

PRECISE

que cette opération fera l'objet d'une récupération de subsides, auprès du Service public de Wallonie - Département des infrastructures subsidiées - Direction des infrastructures sportives, boulevard du Nord 8, 5000 NAMUR.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME :

LE DIRECTEUR GENERAL FF,

LE BOURGMESTRE,

Présidence de M. MATHOT, Bourgmestre ,

Sont présents : M. MATHOT, Président

MM. DECERF, DELL'OLIVO, VANBRABANT, DELMOTTE, GROSJEAN, Mmes GELDOF, ROBERTY, Echevins, M. MAYERESSE, Mme BUDINGER, M. TODARO, Mmes MAAS, VALESIO, ROSENBAUM, MM. CULOT, ONKELINX, Mme CRAPANZANO Patricia, M. SCIORTINO, Mmes TREVISAN, GERADON, M. ROBERT, Mmes PICCHIETTI, CRAPANZANO Laura, MILANO, ZANELLA, DELIEGE , M. RIZZO, MM. NAISSE, BERGEN, WALTHERY, HOLZEMANN, Mme JEDOCI, MM. PAQUET, VAN DER KAA, Membres, et M. ADAM, Directeur général ff.

Sont absents et excusés : M. BEKAERT, Président du C. P.A.S., MM. LAEREMANS, THIEL, Mmes PENELLE et KRAMMISCH, Membres.

OBJET N° 32 : Sélection des bâtiments à intégrer dans la centrale de marchés "Renowatt" (projet en collaboration avec le G.R.E. de LIEGE).

LE CONSEIL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment les articles L1123-23 relatifs aux attributions du collège communal, L1122-30 et suivants relatifs aux attributions du conseil communal ;

Vu sa délibération n° 28 du 18 mai 2015 par laquelle le conseil communal adhère à la "Convention d'adhésion à la centrale de marchés Renowatt" ;

Vu le rapport du bureau technique - énergie daté du 28 octobre 2015 ;

Attendu que c'est l'a.s.b.l. GROUPEMENT DE REDEPLOIEMENT ECONOMIQUE DU PAYS DE LIEGE, en abrégé "G.R.E. de LIÈGE", qui a proposé conformément à l'accord-cadre visé dans sa délibération du 10 novembre 2014, de mettre en place une "Centrale de marchés Renowatt" pour aider les autorités publiques à réaliser les audits énergétiques et pour passer les procédures de marchés publics en vue de la rénovation énergétique de leurs bâtiments ;

Attendu que le projet Renowatt est coordonné par le G.R.E. de LIÈGE, en collaboration avec neuf autres entités publiques de la Province de LIÈGE ;

Attendu que le "G.R.E. de LIÈGE", demande de lister les bâtiments qui entreront dans "la centrale de marchés Renowatt", pour permettre la finalisation des cahiers spéciaux des charges de cette centrale de marchés ;

Attendu que dix bâtiments seraient proposés (six retenus et quatre "en option") à la rénovation pour des travaux de chaufferie, ventilation, éclairage, installation de panneaux solaires photovoltaïques, isolation des parois, changement des châssis ;

Attendu que l'investissement estimé, pour les dix bâtiments, est de plus de 1.500.000 €, T.V.A. comprise, avec un temps de retour global estimé à treize ans ;

Attendu que le gain financier énergétique estimé sur vingt ans est de plus de 3.000.000 € ;

Attendu que des chiffres de rentabilité ont été présentés par le "G.R.E. de LIÈGE", dans le courant du mois d'octobre 2015, à nos directions générale et financière ;

Attendu que le collège communal du 28 octobre 2015 a montré son accord sur la liste des bâtiments proposés ;

Attendu que les travaux et investissements sont prévus pour 2017 ;

Attendu que sur base de l'article L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'avis de Mme la Directrice financière ff a été sollicité en date du 6 novembre 2015 ;

Considérant qu'en date du 9 novembre 2015, Mme la Directrice financière ff a remis un avis favorable ;

Attendu que la convention est conclue dans le cadre du Projet-Pilote et que les coûts de la centrale de marchés sont couverts par un subside octroyé par l'Union européenne ;

Vu la décision du collège communal du 28 octobre 2015 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance ;

Vu le procès-verbal de la section préparatoire relatif au présent point,

2.-

ARRETE

par 34 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 34, le tableau ci-annexé reprenant :

- la liste des bâtiments retenus et "en option" à reprendre dans la "centrale de marchés Renowatt" ;
- les coûts, par bâtiment, des rénovations estimées ;
- la rentabilité du projet (gains financiers, remboursements annuels de l'emprunt et temps de retour).

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME :

LE DIRECTEUR GENERAL FF,

LE BOURGMESTRE,

Estimations conformes aux propositions du GRE de Liège du 27/10/2015

Tableau récapitulatif des bâtiments repris dans le projet RENOWATT en collaboration avec le GRE de Liège

Bâtiments concernés			Coûts		Rentabilité du projet					
Ref.	Bâtiment	m2 chauffés	€ TVAC	€ TVAC - UREBA + Frais CPE*	Gain élec. %	Gain combustible %	Gain financier énergétique sur 20 ans	Remb. Annuel de l'emprunt (20 ans)	Temps pour rentabiliser le projet	
Proposition de bâtiments à retenir										
1	Sera001	Hall Omnisport du Bois de l'Abbaye	3.400	210.289	210.289	50%	43%	699.405	14.135	10
2	Sera008	Hall Omnisport de Jemeppes	2.309	190.713	196.655	74%	59%	669.739	13.218	8
3	Sera011	Hall Omnisport de Ougrée	1.676	178.110	185.199	60%	31%	339.608	12.448	13
4	Sera014	Ecole des Taillis	1.365	100.625	103.983	65%	14%	192.298	6.989	14
5	Sera016	Bibliothèque Jeunesse + Salle des Fêtes	956	356.951	363.235	58%	61%	395.855	24.415	21
6	Sera018	Ecole Industrie	1.006	189.856	193.213	43%	52%	295.446	12.987	16
SOUS TOTAL		10.712	1.226.544	1.252.575	59%	43%	2.592.351	84.192	14	
Proposition de bâtiments à mettre en "option"										
7	Sera006	Ecole de Lize	1.719	38.220	38.220	4%	33%	169.797	2.569	7
8	Sera019	Ecole Buissonnière	1.467	89.348	98.490	33%	16%	133.459	6.620	13
9	Sera020	Ecole du Val	402	82.685	86.043	34%	34%	121.457	5.783	17
10	Sera024	Ecole des Biens Communaux	1.824	124.057	133.965	38%	17%	287.035	9.005	10
SOUS TOTAL		5.412	334.310	356.718	27%	25%	711.748	23.977	12	
TOTAL			1.560.854	1.609.293	46%	36%	3.304.099	108.169	13	

*CPE = Contrat de Performance Energétique ; cette colonne reprend le coût TVAc diminué des subsides UREBA estimés (+/- 15% hors photovoltaïque) et ajouté du coût des CPE (+/- 15%).

